

Demande d'autorisation de se continuer sous le régime d'une loi d'une autre autorité législative que le Québec

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ

1 1

Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1)

Nom de la société par actions

Version(s) du nom de la société dans une autre langue que le français, s'il y a lieu

La société demande au Registraire des entreprises de l'autoriser à demander la continuation de son existence sous le régime de la

Titre et référence exacte de la loi

à l'autorité compétente en vertu de cette loi.

Prénom et nom de famille de l'administrateur ou du dirigeant autorisé

Signature de l'administrateur ou du dirigeant autorisé

Signez et retournez ce formulaire accompagné du paiement des frais exigés. Ne pas télécopier.



10TF ZZ 49488470

Déclaration relative à la continuation d'une société sous le régime d'une loi d'une autre autorité législative que le Québec

Nom de la société par actions :

Je, soussigné(e), _____ ,
Prénom et nom de famille de l'administrateur ou du dirigeant autorisé

atteste que les actionnaires ne subiront aucun préjudice par suite de la continuation de la société sous le régime d'une loi d'une autre autorité législative que le Québec, et que je suis la personne autorisée à signer la présente déclaration.

Signature de l'administrateur ou du dirigeant autorisé



Personne à contacter et traitement prioritaire

Personne à contacter

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande.

Nom de famille et prénom de la personne à contacter		
Adresse de correspondance		
Numéro de téléphone	Poste	Adresse courriel
Important : Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas déposés au registre des entreprises.		

Traitement prioritaire

Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case ci-dessous et inscrire « traitement prioritaire » sur l'enveloppe.

<input type="checkbox"/> Service de traitement prioritaire*

*Des frais additionnels sont exigés. Pour connaître les frais relatifs à une demande de traitement prioritaire, consultez la grille *Tarifs et modalités de paiement* (RE-100) sur le site Internet du Registraire des entreprises.